

## COMPTE-RENDU - SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le Jeudi 17 Septembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil de Communauté, dûment convoqués par le Président de la Communauté de Communes Mâconnais-Tournugeois se sont réunis à la salle des fêtes de Fleurville.

Date de convocation : 11 Septembre 2020

Présents : M. BACHELET Robert (Le Villars), M. BELIGNÉ Philippe (La Truchère), M. BERGMANN Nicolas (La Chapelle sous Brancion), M. CHARNAY Dominique (Burgy), M. CHERVIER Jean-Pierre (Clessé), Mme CLEMENT Patricia (Fleurville), M. CURTIL Sébastien (Uchizy), M. DESROCHES Patrick (Viré), M. DUMONT Christian (Clessé), M. FARAMA Julien (Tournus), Mme HUSSON Marie-Claire (Montbellel), M. IOOS Xavier (Préty), Mme LEFRONT Anne (Tournus), Mme MARTENS Anja (Tournus), Mme PAGEAUD Line (Tournus), M. PERRE Paul (Chardonnay), M. PERRET Guy (Plottes), M. PERRUSSET Henri (Farges les Mâcon), M. PETIT Gilles (Ozenay), M. PIN Jean-Paul (Tournus), Mme PRUDENT Emmanuelle (Viré), M. RAVOT Christophe (Tournus), Mme SAINT HILARY Gaëlle (Tournus), M. SANGOY Marc (Bissy la Mâconnaise), M. STAUB Frédéric (Tournus), M. THIELLAND Gérard (Lacrost), M. VEAU Bertrand (Tournus) délégués titulaires.

Excusé étant représenté : M. CHARPY-PUGET Gilles (Cruzille) représenté par Mme RATTEZ Karine (Cruzille), M. DUMONT Marc (Saint Albain) représenté par Mme BRAYARD Michèle (Saint Albain), M. TALMEY Patrick (Martailly les Brancion) représenté par M. TOUZOT Frédéric (Martailly les Brancion)

Excusés ayant donné pouvoir : M. BOSIO Hervé (Tournus) ayant donné pouvoir à M. DESROCHES Patrick (Viré), Mme DREVET Marie-Thérèse (Montbellel) ayant donné pouvoir à Mme HUSSON Marie-Claire (Montbellel), Mme GABRELLE Catherine (Royer) ayant donné pouvoir à M. PERRUSSET Henri (Farges les Mâcon), M. JAILLET Stéphane (Saint Gengoux de Scissé) ayant donné pouvoir à Mme RATTEZ Karine (Cruzille), M. MAIRE DU POSET Arnaud (Uchizy) ayant donné pouvoir à M. CURTIL Sébastien (Uchizy), Mme SIMOULIN Christine (Tournus) ayant donné pouvoir à M. PIN Jean-Paul (Tournus), M. VARIN René (Tournus) ayant donné pouvoir à M. FARAMA Julien (Tournus)

Excusés : M. GALEA Guy (Lugny), M. GOURLAND Philippe (Lugny), Mme MERMET Anne (Tournus)

Secrétaire de séance : FARAMA Julien (Tournus)

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Effectif légal du Conseil Communautaire : 41

Conseillers présents ou représentés : 37

Membres en exercice : 20

Votants : 37

### **ORDRE DU JOUR** :

#### **Finances**

1. Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes 2020  
Rapporteur : M. Guy PERRET
2. Demandes de fonds de concours des Communes de Saint Albain et Lacrost  
Rapporteur : M. Guy PERRET
3. Créances irrécouvrables  
Rapporteur : M. Guy PERRET
4. Désignation des membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs  
Rapporteur : M. Guy PERRET
5. Décision modificative Budget pépinière  
Rapporteur : M. Guy PERRET

#### **Administration**

6. Avis sur le projet du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage  
Rapporteur : M. Christophe RAVOT

#### **Environnement**

7. Demande d'exonération de la TEOM de Carrefour Market  
Rapporteur : M. Philippe BELIGNE

#### **Sport, loisirs**

8. Projet aire de glisse : demande de subvention  
Rapporteur : M. Julien FARAMA

#### **Economie**

9. Modification des tarifs de l'espace coworking « La croisée »  
Rapporteur : M. Patrick DESROCHES

#### **Tourisme**

10. Taxe de séjour : mise à jour de la délibération  
Rapporteur : M. Julien FARAMA

## Questions et informations diverses

- Point sur le Très Haut Débit  
Rapporteur M. Philippe BELIGNE
- Mutualisation : constitution d'un groupe de travail  
Rapporteur : M. Christophe RAVOT
- Groupement de commande voirie : Communes volontaires et montant des travaux estimés (maximum)  
Rapporteur : Christophe RAVOT

## Finances

### 1. Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes 2020

Rapporteur : M. Guy PERRET

→ Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés DECIDE d'opter pour une répartition dérogatoire libre dans laquelle le FPIC se répartit comme suit : 125 000 € pour l'intercommunalité et 218 575 € pour les communes membres, montant lui-même réparti entre les 24 communes de l'intercommunalité.

### 2. Demandes de fonds de concours des Communes de Saint Albain et Lacrost

Rapporteur : M. Guy PERRET

→ Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés

- d'autoriser le versement d'un fonds de concours à la commune de Saint Albain,
- d'attribuer un fonds de concours d'un montant de 25 000 € dans la limite prévue par l'article L5214-16-V du code général des collectivités territoriales,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention relative à ce fonds de concours avec la Commune de Saint Albain, à engager et signer toutes actions ou documents s'y réfèrent.

→ Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés

- d'autoriser le versement d'un fonds de concours à la commune de Lacrost,
- d'attribuer un fonds de concours d'un montant de 22 512 € dans la limite prévue par l'article L5214-16-V du code général des collectivités territoriales,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention relative à ce fonds de concours avec la Commune de Lacrost à engager et signer toutes actions ou documents s'y réfèrent.

### 3. Créances irrécouvrables

Rapporteur : M. Guy PERRET

→ Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés DECIDE d'admettre en non-valeur les créances qui n'ont pu être recouvrées pour un montant de 1 486.14 €.

### 4. Désignation des membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs

Rapporteur : M. Guy PERRET

→ Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés SUGGERE pour la commission intercommunale des impôts directs la présente liste établie sur proposition des communes membres de la Communauté de Communes :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
DUMONT Christian	CHERVIER Jean-Pierre
GUILLON Emmanuel	TALMEY Patrick
PROST Magali	BACHELET Robert
BRAYARD Michèle	PERRUSSET Henri
MONÉGAT Denis	PERRE Paul
CLEMENT Patricia	CHARNAY Dominique

PERRET Guy	ZAGO Jean-Pierre
BERGMANN Nicolas	FARAMA Julien
BELTJENS Colette	LEFRONT Anne
THIELLAND Gérard	COLIN Gérard
BLANC Agnès	MAGNIOL Martine
GACHET Jean-Louis	BOSIO Hervé
GARNIER Gisèle	GARDIN Prisca
DUPRE Jean-Christophe	TONNEAU Jean-Marc
JAILLET Stéphane	MARILLER Philippe
MERMET Anne	SALLET Marylène
BRUNNER Thierry	JOUSSEAU Dominique
MARDELLE Catherine	BEURDELEY Christian
BARBEY Sébastien	RATTEZ Karine
HUDRY Isabelle	

## 5. Décision modificative Budget pépinière

**Rapporteur : M. Guy PERRET**

→ Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés de valider la DECISION MODIFICATIVE N°1 du budget Pépinière ci-dessous :

DECISION MODIFICATIVE N°1 :

Augmentation de crédits : chapitre 67

Diminution de crédits : chapitre 011

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
D-811-90 : Contrats de prestations de services	600,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>600,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-873-90 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	600,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>600,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>600,00 €</b>	<b>600,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

## Administration

### 6. Avis sur le projet du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage

**Rapporteur : M. Christophe RAVOT**

→ Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés EMET un avis favorable sur le projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage. Le conseil souhaite faire part des remarques et observations suivantes :

- les remises aux normes du système d'assainissement et le réhaussement du merlon préconisés dans le constat du schéma 2012 – 2018 ont été réalisés et réceptionnés au printemps 2020,
- les terrains d'accueil familiaux préconisés dans le schéma 2020 – 2026 ne doivent pas obligatoirement être situés à Tournus mais en fonction des services existant sur d'autres Communes volontaires,
- dans le respect des règles qui s'appliquent au PLUI en matière de limitation des constructions, le conseil suggère l'étude du relogement des familles dans le parc des logements sociaux vacants existants.

## **Environnement**

### **7. Demande d'exonération de la TEOM de Carrefour Market**

**Rapporteur : M. Philippe BELIGNE**

→ Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE de n'accorder aucune exonération de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères en 2021 et charge M. le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux, et ce avant le 15 Octobre 2020.

## **Sport, loisirs**

### **8. Projet aire de glisse : demande de subvention**

**Rapporteur : M. Julien FARAMA**

→ Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés DECIDE d'autoriser M. Le Président

- à solliciter pour la réalisation du projet d'un nouveau complexe de glisse à Tournus une subvention auprès du Conseil Régional Bourgogne Franche Comté qui peut apporter son soutien à hauteur de 20 % de la dépense d'investissement Hors Taxes dans la limite de 20 000 €,
- d'autoriser le Président à réaliser les démarches requises dans le cadre des autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation de ce projet.

## **Economie**

### **9. Modification des tarifs de l'espace coworking « La croisée »**

**Rapporteur : M. Christophe RAVOT**

→ Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés DECIDE de valider

- les 5 profils,,
  - les 3 tarifs (ponctuel, carnet, avec abonnement)
  - les réductions à accorder (gratuité, -50%, -30%, -10%, +10% // carnet -15 % ; -25 %)
- tels que présentés.

Le conseil communautaire autorise le Président à mettre à disposition gratuitement à titre exceptionnel durant la période de pandémie la salle du rez de chaussée de la Croisée aux associations culturelles à but non lucratif du territoire.

## **Tourisme**

### **10. Taxe de séjour : mise à jour de la délibération**

**Rapporteur : M. Julien FARAMA**

→ Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés DECIDE

- d'assujettir tous les hébergements touristiques du territoire communautaire proposant des nuitées marchandes à la taxe de séjour au réel c'est-à-dire les natures d'hébergements suivantes conformément à l'article R. 2333-44 du CGCT :
  - 1° Les palaces ;
  - 2° Les hôtels de tourisme ;
  - 3° Les résidences de tourisme ;
  - 4° Les meublés de tourisme ;
  - 5° Les villages de vacances ;
  - 6° Les chambres d'hôtes ;
  - 7° Les emplacements dans les aires de camping-cars et les parcs de stationnement touristiques ;
  - 8° Les terrains de camping, les terrains de caravanage ainsi que tout autre terrain d'hébergement de plein air ;
  - 9° Les ports de plaisance.
  - 10° Les hébergements en attente de classement et les hébergements sans classement qui ne relèvent pas des natures d'hébergement mentionnées aux 1° à 9°.

- de fixer les tarifs de la taxe de séjour qui s'appliqueront à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2021 comme suit :

CATEGORIES	BAREME LEGAL MINI	BAREME LEGAL MAXI	TARIF RETENU PAR PERSONNE ET PAR NUITEES pour les hébergements situés dans les Communes du Mâconnais-Tournaigeois
Palaces	0.70	4.00	2.00 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	0.70	3.00	1.50 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	0,70	2.30	1.30 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0,50	1.50	1.10 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,30	0,90	0.80 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0,20	0,80	0.70 €
Terrains de camping et terrains de caravanages classés 3, 4 et 5 étoiles et emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24h	0,20	0,60	0.50 €
Terrains de camping et caravanages classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0.20 €		0.20 €
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air	1 %	5 %	2 % (dans la limite de 2.00 €)

- d'exonérer de la taxe de séjour les personnes suivantes :
  - les personnes mineures,
  - les titulaires d'un contrat saisonnier employés dans la Commune,
  - les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire,
  - Les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à 10 € par jour.
- de fixer le calendrier de perception de la taxe comme suit :
  - date limite pour le 1<sup>er</sup> quadrimestre (Janvier à Avril) : 15 Mai
  - date limite pour le 2<sup>e</sup> quadrimestre (Mai à Août) : 15 Septembre
  - date limite pour le 3<sup>e</sup> quadrimestre (Septembre à Décembre) : 15 Janvier
- de fixer à 10 € le loyer hebdomadaire à partir duquel les personnes occupant les locaux sont assujetties à la taxe de séjour

### Questions et informations diverses

- *Point sur le Très Haut Débit*  
Rapporteur M. Philippe BELIGNE
- *Mutualisation : constitution d'un groupe de travail*  
Rapporteur : M. Christophe RAVOT
- *Groupement de commande voirie : Communes volontaires et montant des travaux estimés (maximum)*  
Rapporteur : Christophe RAVOT

La séance est levée à 20 h 15.